

Développement social du quartier Montrapon/Fontaine Ecu - Subvention à la régie de quartier de Fontaine Ecu/Chaillot

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Le Conseil Municipal est invité à autoriser le versement, à la régie de quartier de Fontaine Ecu/Chaillot, d'une subvention d'un montant total de 22 000 F se répartissant comme suit :

- participation au fonctionnement courant de la régie : 15 000 F,
- par Ville : 7 000 F pour la mise en œuvre d'un stage de formation aux techniques du nettoyage s'adressant aux adultes prenant part aux travaux d'entretien des bâtiments et qui s'est déroulé au premier trimestre 1989.

La dépense totale de 22 000 F sera imputée au chapitre 961.0/657 code projet 85120 service 30250 de l'exercice courant qu'il convient d'abonder par un transfert de crédit d'égal montant du chapitre 961.0/657.30250.

Après en délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal en a décidé ainsi à l'unanimité.